

"Nations", "Entités territoriales" et "Ethnies" dans les Îles Britanniques

Pierre FLATRES
Université de Paris IV

Le mot "nation" existe dans les langues française et anglaise, mais, s'il arrive dans certains cas que ce mot exprime la même notion dans les deux langues, il peut aussi, en anglais, revêtir des acceptions diverses assez différentes de celles que le mot possède en français.

L'expression "entité territoriale" a dans ce texte été choisie pour désigner des aires d'étendue et de nature sociologique diverses, qui possèdent un statut juridique propre, répondant à des caractères linguistiques, religieux, économiques spécifiques.

Les "ethnies" dont il sera aussi question correspondent à des subdivisions de ces "entités territoriales". Elles sont de nature très variable, plus ou moins ressenties par les populations. Elles n'ont, en fait, que peu de ressemblance avec les ethnies si importantes dans les pays en développement et ne se traduisent pas dans la carte administrative.

Nous n'utiliserons pas le terme "province", qui, au sens de subdivision territoriale d'un État, n'est employé qu'en Irlande pour les quatre divisions traditionnelles de l'île : Connacht, Munster, Leinster et Ulster, qui remontent à d'anciennes souverainetés tribales et qui actuellement n'ont que le rôle de cadre statistique. On emploie quelquefois le terme "province" pour désigner l'Irlande du Nord, partie du Royaume Uni, mais la province traditionnelle d'Ulster comprenait en plus des six comtés de l'Irlande du Nord, trois comtés restés dans la République. De plus, Gallois et Ecossais seraient pour la plupart très vexés de voir leur pays qualifié de "province". Dans le cadre de ce court exposé, nous ne traiterons d'ailleurs pas de l'Irlande du Nord, qui réclamerait un développement beaucoup plus long que ne le permet cet article.

Nous nous efforcerons donc de préciser le sens et l'emploi de ces diverses appellations territoriales dans les Îles Britanniques.

1. La notion de "nation" de part et d'autre de la Manche et de la Mer d'Irlande

Diverses acceptions du mot "nation" ont eu cours dans les Îles Britanniques.

Le plus ancien emploi du terme "nation" que j'aie relevé dans les Îles Britanniques se trouve dans une charte irlandaise du XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle. Cette charte est rédigée en français, qui joue alors le rôle de langue officielle en Irlande sous domination anglaise. Il y est question d'un irlandais "fils à chévetain de sa nation", c'est-à-dire d'un fils du chef de sa tribu, ou de son clan. C'est un usage qui ne s'est pas prolongé.

"Nation" peut être utilisé en anglais moderne dans un sens précis, que le mot n'a pas en français : le peuple, la population du pays, par opposition à l'autorité gouvernementale. On oppose "*the Nation*" à "*the Crown*". Le sens anglais du mot "nation" est alors assez proche du français "le public", dans une expression comme "ouvert au public". Un exemple remarquable de cette acception, dans le dérivé "national", est le nom du "National Trust", puissant organisme sans but lucratif (c'est à peu près le sens du mot "trust" en anglais d'Angleterre), organisation typiquement britannique qui possède ou administre des châteaux, des domaines, des

monuments, des sites, dont le propriétaire peut garder la jouissance, mais qui doivent être ouverts au public.

"Nation" peut aussi être utilisé pour désigner l'une ou l'autre des quatre grandes divisions territoriales traditionnelles des Îles Britanniques : Irlande, Galles, Ecosse et Angleterre. C'est le cas pour le tournoi de rugby des "cinq nations" : Irlande, Galles, Ecosse, Angleterre et France. Cette dénomination nous met au cœur d'un problème : qu'est-ce qu'une "nation" pour un Britannique, quand on entend dire, lors d'un match Angleterre-France, que les Gallois et les Écossais souhaitent la victoire de la France; même s'il faut tenir compte ici de la nature particulière de l'humour britannique. Alors que les Français – et les Irlandais – font semblant de se moquer de ce qu'en fait ils prennent très au sérieux, les Britanniques font volontiers semblant de prendre au sérieux ce qu'en fait ils prennent à la légère.

Mais l'application du mot "nation" à ce que nous proposons d'appeler "entité territoriale" mérite plus ample discussion. Prenons un exemple concret. L'une des réalisations dont les Gallois sont les plus fiers est leur "Bibliothèque Nationale" qui se dresse sur la colline dominant la petite ville universitaire d'Aberystwyth. L'appellation figure en caractères monumentaux sur la façade "*Llyfgell genedlaethol Cymru* – National Library of Wales" et deux drapeaux flottent sur l'édifice : le drapeau gallois au dragon rouge et l'Union Jack, drapeau du Royaume Uni. En France, l'appellation "national" ne peut s'appliquer qu'à l'ensemble du pays, et, sur les monuments "nationaux", le drapeau tricolore est le seul à flotter.

Aussi les partis politiques "Welsh Nationalist" et "Scottish Nationalist" désirent bien entendu une autonomie accrue pour leur région, mais il semble bien que leurs membres n'ont pas tous la même vue concernant l'extension de cette autonomie, et surtout n'exigent pas une rupture absolue avec la couronne. Nous retrouvons ici la distinction anglaise entre "*the Nation*" et "*the Crown*". Les partis "nationalist" ont des députés au Parlement de Westminster, mais les vrais "séparatistes" ont fondé en Galles un parti "Welsh Republican", soulignant bien la rupture décisive avec la couronne. Ils sont très minoritaires et n'ont pas de député à Westminster.

En fait, ce n'est que l'Irlande qui a adopté la notion de nation et de patriotisme à la française. Le cri "*A nation once again*", que les militants nationalistes ont lancé avant l'insurrection prenait bien la notion de "nation" comme un absolu, à la française, avec une connotation plus proche de "patrie" que de "public".

C'est la dernière guerre qui a révélé les sentiments profonds et les sens différents donnés au mot "nation". Les entités territoriales de Grande-Bretagne (Ecosse et Pays de Galles) ont eu exactement la même attitude que l'Angleterre. Seule l'Irlande est restée neutre – neutralité plutôt favorable à la Grande-Bretagne d'ailleurs.

On peut donc conclure que les Îles Britanniques ne comportent que deux "nations" au sens français du terme : la Grande-Bretagne et l'Irlande (nous ne considérons ici que l'actuelle république, l'Irlande du Nord comportant pour les 2/3 une majorité "loyaliste" britannique, et pour 1/3 une minorité "républicaine" irlandaise). On ne peut appliquer le terme "nation" au sens fort que les Français lui donnent ni au Pays de Galles ni à l'Écosse, malgré l'existence dans ces pays de partis "nationalist". L'expression "entité territoriale" leur convient mieux.

2. Les fondements des entités territoriales dans les Îles Britanniques

On peut considérer comme entités territoriales, d'une part, les îles adjacentes : les îles anglo-normandes et l'île de Man, qui ne font pas partie du Royaume Uni et que la reine gouverne respectivement comme "duchesse" – "*duchess*" – (il s'agit de la Normandie, mais ce n'est pas exprimé) et comme "Dame de Man" – "*Lady of Man*" –, et, d'autre part, le Pays de Galles et l'Écosse, respectivement unis à l'Angleterre en 1536 et 1707, mais dont les particularités sont de plus en plus reconnues officiellement. Ces régions donnent des exemples très intéressants de

problèmes régionaux et de solutions qui peuvent leur être apportées, et parfois de problèmes que génèrent ces solutions elles-mêmes.

Les trois traits évoqués plus haut – traits linguistiques, traits religieux, traits économiques – sont ou furent décisifs pour caractériser presque toutes les entités territoriales. On notera que, pour les traits linguistiques, si la langue est souvent considérée comme caractéristique des "ethnies", ce n'est pas toujours le cas dans les Îles Britanniques : les législations linguistiques sont faites dans le cadre des entités territoriales et non des ethnies.

A Man, la question linguistique ne se pose pas : le dernier locuteur de gaélique de Man étant mort il y a quelques dizaines d'années. Elle ne se pose pas non plus dans les Îles anglo-normandes où une étude récente évalue à 400 le nombre des derniers locuteurs du patois normand. La question religieuse ne se pose pas non plus. A Man l'évêque anglican est membre de la Chambre Haute et il peut arriver que l'aumônier de la Chambre Basse appartienne à une église presbytérienne.

L'économie, en revanche, crée de plus en plus de problèmes, non pas par une arriération quelconque, mais, au contraire, par la multiplication récente des banques et organismes financiers, qui parfois posent des problèmes aux institutions européennes. Ces îles ne faisant pas partie du Royaume Uni pourraient prétendre qu'elles ne font pas partie de l'Europe. Mais jusqu'ici, de part et d'autre, la sagesse a prévalu.

Les questions se posent de manière assez différente pour le Pays de Galles et l'Écosse, régions vastes et localement très peuplées qui font partie du Royaume Uni.

Au Pays de Galles, passé comme l'Angleterre au protestantisme anglican au XVI^{ème} siècle, la question religieuse est née du formidable "revival" wesleyen du XVIII^{ème} siècle, qui fit passer une grande partie de la population de l'anglicanisme épiscopalien à diverses églises presbytériennes. La question fut réglée seulement vers 1920 par le "désétablissement" de l'église anglicane qui cessa d'être église officielle. Mais jusqu'à une époque récente la question du respect du dimanche, cher aux églises presbytériennes, resta posée.

La question linguistique, en revanche, n'est toujours pas réglée. La langue galloise est, avec l'irlandais, la plus ancienne langue littéraire d'Europe. Au XVI^{ème} siècle, la reine Elisabeth 1^{ère}, issue elle-même d'une illustre tribu galloise, ordonna la traduction de la Bible en gallois qui devint, aux yeux de ses locuteurs, la "langue des cieux". Au XIX^{ème} siècle, après une courte période d'enseignement en anglais, le gallois pénétra dans les écoles. Néanmoins, malgré le très vif attachement de nombreux locuteurs, le gallois, comme le montrent les recensements linguistiques réguliers, recule. Le bassin houiller méridional est pratiquement perdu. La masse rurale galloisante a été coupée en deux par l'avance de l'anglais sur la haute Severn. Le gouvernement britannique a posé le principe d'un bilinguisme officiel qui commence à mécontenter les non-galloisants. Des partisans fanatiques du gallois se sont lancés dans la violence, incendiant des résidences secondaires d'Anglais. Mais ce mouvement reste le fait d'une toute petite minorité.

En fait, la question économique est devenue la question la plus importante. Le Pays de Galles, en effet, a subi de plein fouet la crise des industries "vieilles" : extraction de la houille, sidérurgie, industrie du fer blanc dans le sud, extraction des ardoises dans le nord. Il a été le théâtre, dès les années 30, des toutes premières interventions de l'État britannique pour la réindustrialisation : usines sidérurgiques nouvelles, création de nombreuses zones industrielles avec des industries légères. Même les gouvernements conservateurs des dernières années n'ont pas pu s'en désintéresser.

Cette action du gouvernement central a certainement freiné les revendications régionalistes voire nationalistes. Le parti nationaliste gallois (en gallois "Plaid Cymru", parti du Pays de Galles) a quelques députés au Parlement de Westminster élus dans le nord-ouest du pays (région très galloisante et sinistrée par la crise de l'ardoise). Mais les partis britanniques restent,

de loin, les plus représentés : surtout des travaillistes, avec des libéraux menacés par les gains récents des conservateurs.

L'Écosse, quant à elle, est l'entité territoriale la plus vaste et la plus peuplée du Royaume Uni.

La question linguistique est posée, mais elle est de très faible importance. Le parler anglo-saxon des Basses-Terres, le "Lalands" est réduit au statut de patois et des essais pour l'exalter et le revivifier ne sont pas allés loin. Quant au gaélique d'Écosse, très proche de celui d'Irlande, il n'est plus parlé que dans les îles de l'Ouest (Hébrides, Skye) et sur la grande terre, presque uniquement dans la péninsule d'Ardrnamurchan.

La question religieuse est curieuse, complexe, mais ne pose pas non plus de vrais problèmes. L'église officielle d'Écosse est presbytérienne et la reine, étant anglicane, n'en fait pas partie. Des épiscopaliens (des anglicans) et des membres des églises presbytériennes libres ont une certaine importance. Mais seuls les partisans résolus du respect du dimanche posent de temps en temps des problèmes (récemment, ce mouvement tenta d'empêcher les bacs des services des îles de fonctionner le dimanche).

La question économique est, de loin, la plus importante. Là aussi, comme au Pays de Galles, comme dans le Nord de la France, on retrouve le problème des industries vieilles : houille, sidérurgie, constructions navales, textile. Ici aussi, le gouvernement central est intervenu (hydroélectricité, villes nouvelles). Le développement de l'électronique dans les Lowlands a fait naître l'expression "silicon glen". Le pétrole de la Mer du Nord a exigé des développements spectaculaires sur la Grande Terre.

Malgré tout, l'émigration vers le sud continue et la population totale n'augmente pas comme on le désirerait. D'où un certain progrès des "Scot nationalists", qui n'ont toutefois pu connaître un succès au référendum organisé par le gouvernement travailliste et n'ont pu entraîner, comme ils l'espéraient, plus de la moitié des inscrits.

3. Les "ethnies", subdivisions mineures des entités territoriales

Un dernier point doit être examiné pour avoir une idée à peu près exacte des entités territoriales dans les Îles Britanniques : c'est l'hétérogénéité, disons "ethnique", des populations.

En Écosse on peut distinguer les Gaels des Highlands, qui portent les noms tribaux en "Mac", les descendants des Brittons au Sud-Ouest, où un parler brittonique a survécu jusqu'au Moyen Age, les Saxons du Sud-Est, qui ont conservé le patois germanique "lalands", et surtout les Scandinaves des archipels du Nord : Shetlands et Orcades, et des comtés extrêmes de la Grande-Terre. L'un d'eux, fort outré d'être qualifié de "Highlander", répondit "*We are Norse. Highlanders = lazy southerners*". Lors du référendum, des gens du Nord avaient proclamé qu'en cas de succès des partisans de l'autonomie écossaise, ils demanderaient à redevenir Norvégiens. En fait, tant que l'Écosse sera britannique, ces gens se sentiront selon les circonstances "Norse", "Scottish" ou "British".

En Galles, ces différences internes sont moindres. Toutefois la plaine littorale du Sud a été en partie anglicisée dès le Moyen Age et la partie méridionale du comté de Pembroke a été véritablement colonisée par des Flamands vite anglicisés, et depuis lors s'oppose par plusieurs traits au nord du comté resté gallois. Récemment un universitaire originaire du sud du comté de Pembroke résumait de la façon suivante ses allégeances successives :

"Quand j'étais enfant, j'étais du sud du comté par opposition à ceux du nord du comté; entré à l'Université, à Aberystwyth, j'étais du comté de Pembroke en opposition aux autres comtés gallois; arrivé à Londres, je me suis senti Gallois par opposition aux Anglais; passé sur le continent, j'étais Britannique par rapport aux continentaux; enfin, me trouvant dans l'Inde, je me suis senti Européen".

Si cette cascade d'allégeances successives n'est pas un fait commun, le principe d'allégeances emboîtées est assez fréquent chez les Britanniques non-Anglais. Cet exemple prouve que l'"ethnie", lorsqu'on peut l'évoquer, est d'importance très secondaire, contrairement à ce qui se passe dans les pays en voie de développement.

En conclusion, la complexité de l'organisation administrative des Îles Britanniques, avec ses formules diverses et variables dans le temps, selon les désirs et les besoins des populations, avec, d'une part, une vaste aire où règne un même système administratif : l'Angleterre, et, d'autre part, des entités territoriales d'étendues très inégales, de statuts différents, et comportant elles-mêmes parfois, si on y regarde de près, des domaines ethniques ayant des sensibilités propres, cette organisation donc, étrangère à l'esprit cartésien des Français, fonctionne et a réussi à résoudre ou du moins à atténuer des problèmes culturels, sociaux et économiques. Elle n'est pas fixée *ne varietur* et il sera toujours intéressant de suivre son évolution.
